



ENFANCE & JEUNESSE

Inscription en ligne petite enfance

L'inscription aux services de la petite enfance

L'inscription aux services de la petite enfance



Depuis le 1er octobre 2015, les familles peuvent désormais, pour leur(s) enfant(s), commander les repas, réserver les temps d'accueil périscolaire ainsi que les nouveaux temps d'accueil périscolaire via le « **portail parents** » du logiciel 3douest.

Les factures seront envoyées par mail à partir du 1er du mois suivant; les règlements se feront de préférence en ligne par carte bleue ou prélèvement ou lors de la permanence cantine prévue par le régisseur chaque début de mois, à la mairie, pour les paiements par chèque ou en espèces.

Pour les temps d'accueil périscolaire, il est également possible de régler les factures avec des chèques CESU.

En ce qui concerne les commandes, les familles peuvent faire des modifications (ajout ou annulation) jusqu'au jeudi 12h pour la semaine suivante. L'absence pour maladie doit être signalée à la mairie avant 10h. A partir du 3ème jour d'absence, les repas commandés en ligne seront annulés par la mairie à condition d'avoir prévenu le secrétariat de mairie dès le 1er jour et sur présentation du certificat médical.

Comment vous inscrire au service en ligne ?

Vous devez retirer et remplir le dossier d'inscription disponible en mairie, à l'accueil périscolaire ou téléchargeable sur le site (page vie scolaire) de la commune et le renvoyer au secrétariat de la mairie. Vous recevrez ensuite par mail vos identifiants qui vous permettront de recevoir le mot de passe donnant l'accès au portail parents.

[!\[\]\(50ba758255c5d7cec2761495a31c7c80_img.jpg\) Portail familles - Plateforme d'inscription en ligne !\[\]\(4991d58d1e01404b6cc46722865f5a5a_img.jpg\)](#)

CONTENUS ASSOCIÉS

 **VIE SCOLAIRE - FORMULAIRES D'INSCRIPTION**